

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### Dirigeants d'entreprises et approche patrimoniale Gestion et transmission du patrimoine professionnel et privé

**Une formation de 14 heures en 2 jours**



Une formation par des  
professionnels pour des  
professionnels...



Proposée à NICE

**HOTEL NOVOTEL  
ARENAS**

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem  
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

# Dirigeants d'entreprises et approche patrimoniale Gestion et transmission du patrimoine professionnel et privé

## Formation professionnelle

**Durée** = 2 jours (14 heures)

**Lieu de la formation** = NICE, HOTEL NOVOTEL ARENAS

**Public concerné** =

CGPI ;  
Notaires ;  
Experts comptables ;  
Avocats ;  
Assureurs

**Objectifs de la formation** =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;  
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

### Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 700 € (sept cent euros HT), TVA au taux normal en plus, soit 840 € TTC avec une TVA à 20%.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement. **Le prix est à régler lors de l'inscription.**

<b>1</b>	Le loueur en meublé : Un OVNI juridique et fiscal	1 JOUR	J DUHEM	<b>14 OCTOBRE</b>
<b>2</b>	Les (bons) choix pour l'exercice d'une activité libérale	1 JOUR	PY LAGARDE	<b>17 OCTOBRE</b>

### Les intervenants



**JACQUES DUHEM**  
CONSULTANT FORMATEUR  
DIRECTEUR FAC JD



**PIERRE YVES LAGARDE**  
CONSULTANT EN STRATEGIES  
DE REMUNERATION

## **JOURNEE 1**

**VENDREDI 14 OCTOBRE**

**Le loueur en meublé : Un OVNI juridique et fiscal**

**JACQUES DUHEM**

*Proposée longtemps comme un produit packagé dans des opérations de défiscalisation, la location en meublé a connu un vif succès.*

*En 2006, le législateur a réduit considérablement le champ d'application du régime du LMP, une grande majorité des contribuables relevant désormais du régime du LMNP.*

*Depuis 2009, le législateur a en outre ouvert un nouveau cadre fiscal du régime LMNP Censi-Bouvard.*

*Au plan juridique la location en meublée est devenue une activité de plus en plus réglementée. La loi ALUR adoptée récemment apportant de nouvelles contraintes aux loueurs.*

*De fréquentes difficultés pratiques apparaissent en matière d'opération de transmission et de définition du champ d'application du concept.*

*Cette formation aura pour objectif d'actualiser les connaissances et d'aborder sous un angle pratique les difficultés d'application du régime.*

## **Plan de la formation**

### **PARTIE I : Introduction**

1. Problèmes de définitions
2. Le régime juridique de la location en meublé

### **PARTIE II : Modalités d'exercice de l'activité**

1. Entreprise individuelle
2. Sociétés de personne
3. Obligations comptables

### **PARTIE III. Modalités de détermination du revenu imposable**

1. Le choix d'un régime d'imposition
2. La détermination de l'assiette taxable

### **PARTIE IV. La fiscalité annexe**

1. La TVA
2. La CFE
3. Les charges sociales : Cotisations sociales ou Prélèvements sociaux

### **PARTIE V. Différences entre la location meublée professionnelle et non professionnelle**

1. Déficit et sort des amortissements dont la déduction est différée
2. Régime des plus-values
3. L'ISF

### **PARTIE VI. Le changement de location en cours de vie**

1. Passage de location nue à location meublée
2. Passage de la location meublée à la location nue

### **PARTIE VII. Location meublée et transmission (entre vifs ou par décès)**

1. Impact d'une transmission en pleine propriété
2. Impact d'une transmission en nue-propriété

## **PARTIE VIII. Le LMNP Censi-Bouvard**

1. Rappel du principe
2. Les principaux points de vigilance

### **JOURNEE 2**

**LUNDI 17 OCTOBRE**

**Les (bons) choix pour l'exercice d'une activité libérale**

**PIERRE YVES LAGARDE**

*L'exercice d'une profession libérale a, sur une longue période, été fortement encadrée par le législateur. Le choix était limité : Activité individuelle ou au travers d'une SNC ou SCP, avec pour toutes les situations une imposition à l'impôt sur le revenu et un statut social d'indépendant.*

*L'adoption de la loi sur les SEL (Sociétés d'exercice libéral) a constitué une révolution et a offert aux praticiens de fortes possibilités d'options.*

*Plus récemment, la loi Macron, a poursuivi le mouvement avec la mise en place des SPFPL.*

*Dans l'accompagnement de nos clients qui exercent une profession libérale, de nombreuses études doivent être développées afin de réaliser les bons choix : Statut juridique, Statut social, statut fiscal.*

*Cette journée de formation aura pour ambition d'une part d'actualiser les connaissances et d'autre part de proposer une méthodologie d'analyse opérationnelle.*

### **Introduction :**

Inventaire des modes d'exercice d'une activité libérale :

Paramètres juridiques

Paramètres sociaux

Paramètres fiscaux

Partie I Le match Entrepreneur individuel / Associé opérationnel de SEL :

Impact sur les systèmes de rémunération et de protection sociale

Impact sur le financement des investissements

Partie II La constitution des sociétés d'exercice libéral

Partie III Le fonctionnement des sociétés d'exercice libéral

Partie IV Synthèse comparative : SELARL/SELAS/SELAFA

Partie V Les SPFPL après la loi Macron

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique. Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.

# Gestion et transmission du patrimoine professionnel et privé

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à  
FAC Jacques DUHEM  
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

### Participants

	Participant
NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera(ont) à la formation qui aura lieu à **NICE** les 14 et 17 OCTOBRE 2016.

### Facturation

Entreprise/Société
SIRET
Adresse
CP - VILLE

### Montant

Nombre de participants	Prix unitaire TTC	Total TTC
	840 € TVA à 20% (700 € HT)	

### Règlement

- Chèque  Virement sur le compte\*

\* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

**ATTENTION :** L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

## LE LIEU DE FORMATION



### HOTEL NOVOTEL NICE ARENAS \*\*\*\*

- 455, Promenade des Anglais
- NICE CEDEX 03
- 06299 NICE
- FRANCE
- Tel (+33)4/93212250

